

AVEC JE RÉNOV'EN COTENTIN, L'AGGLOMÉRATION LUTTE CONTRE LES PASSOIRES ÉNERGÉTIQUES

Mardi 11 avril, Martine GRUNEWALD, Vice-Présidente de l'Agglomération du Cotentin en charge de l'Habitat et du Logement accompagnée de Françoise LEROSSIGNOL, Présidente de la Commission de territoire de la Vallée de l'Ouve et Éric BRIENS, Maire de Saint-Sauveur-le-Vicomte ont présenté le dispositif Je Rénov'en Cotentin à l'occasion de la visite d'un chantier de rénovation conduit un particulier avec l'appui de l'Agglomération.

Le contexte

La rénovation énergétique des logements constitue une priorité de la Communauté d'Agglomération du Cotentin. Elle permet de participer à la lutte contre le changement climatique en réduisant les consommations énergétiques. Par ailleurs, elle améliore la qualité de vie au quotidien des ménages et contribue à diminuer leur

facture énergétique, dans un contexte de flambée des prix de l'énergie.

Sur les 101 500 logements que comptent le territoire de l'Agglomération, 80% ont été construits avant 1990 et 51% avant 1970 et donc, avant la première réglementation thermique de 1974 instaurant des mesures en faveur des économies d'énergies.

Pour rappel, les logements représentent plus de 39% de la consommation énergétique du territoire et 23 000 d'entre-eux sont des passoires énergétiques.

Le Programme Local de l'Habitat adopté par l'Agglomération pour 2022-2027 fait de la rénovation énergétique un de ses axes d'intervention majeur. C'est dans ce cadre qu'est déployé le dispositif « Je Rénov'en Cotentin » : un service d'accompagnement pour les projets des rénovations énergétiques à destination de tous les habitants du Cotentin et des aides allant de 500 à 5 000€ pour conduire ces projets, sous conditions de ressources.

« La consommation énergétique des logements est un poids pour de nombreux ménages. Avec « Je Rénov'en Cotentin », notre objectif est bien de lutter contre les passoires énergétiques sur notre territoire, rappelle Martine GRUNEWALD, Vice-Présidente de l'Agglomération du

Cotentin en charge de l'Habitat et du Logement. *Dans un contexte où l'énergie est une des premières préoccupations au niveau national, l'Agglomération apporte une réponse concrète aux habitants de son territoire avec une conséquence directe sur le pouvoir d'achat des ménages ».*

Premiers retours encourageants pour Je Rénov'en Cotentin

Depuis son lancement en septembre dernier, le nombre de sollicitations enregistré montre que ce service est désormais bien identifié.

Au 1er trimestre 2023, 440 ménages ont été accompagnés par le guichet unique. Par ailleurs, lors du Salon de l'Habitat qui s'est déroulé fin mars, près de 200 ménages ont pu s'informer directement auprès des conseillers présents.

Pour rappel, en 2022, le service d'information, de conseil et d'accompagnement a renseigné 1 200 ménages ayant un projet de travaux de rénovation énergétique de leur logement. Sur ces 1200 demandes, 180 concernées des rénovations globales soit 15% des demandes.

Pour les aides financières du Cotentin, entre le 1^{er} septembre et le 31 mars, 45 dossiers de demande de subvention ont été déposés. Parmi ces demandes, 28 d'entre elle ont d'ores et déjà reçu un avis favorable pour un soutien financier global de 79 000€.

Sur les 45 dossiers qui proviennent quasi exclusivement de propriétaires occupants, 25 concernent une aide complémentaire à celle de l'Anah pour des ménages disposant de faibles ressources, axe d'intervention prioritaire de l'Agglomération.

De plus, sur ces 45 dossiers, les travaux projetés permettent d'envisager 26 rénovations globales performantes réparties ainsi :

- passage à une étiquette énergie C pour 14 projets ;
- passage à une étiquette B pour 9 projets ;
- passage à une étiquette A pour 3 projets.

Avec la mise en œuvre de la politique de soutien à la rénovation et la communication régulière, l'agglomération souhaite amplifier ce niveau d'accompagnement et ambitionne d'accompagner à termes à minima 1200 rénovations globales sur 6 ans.

Je Rénov'en Cotentin : un service gratuit reposant sur 2 piliers

Dès 2021, l'Agglomération s'est mobilisée, au côté de l'Etat, de la Région Normandie et de ses partenaires locaux dont la SCIC Les 7 Vents et le CDHAT, afin de déployer un service d'accompagnement à la rénovation énergétique dédié aux habitants du territoire et ainsi favoriser les travaux d'économies d'énergie

Avec le dispositif Je Rénov'en Cotentin, l'Agglomération du Cotentin s'affirme comme l'interlocuteur unique auprès des habitants mais également des acteurs publics, des professionnels et des partenaires. Objectif : simplifier la lisibilité pour les porteurs de projet. Le service s'articule autour de 2 piliers :

- Un service d'accompagnement, ouvert à tous les habitants, sans conditions de ressources, pour la rénovation de leur logement.
- Des aides financières allant de 500 à 5 000€, sous conditions de ressources.

Un guichet unique pour tous les habitants

Le service d'accompagnement, animé par la SCIC Les 7 Vents et le CDHAT, a pour mission de délivrer des informations neutres, de qualité et gratuites ainsi que d'apporter une meilleure lisibilité et compréhension des aides disponibles. Sur ce point, il existe une forte attente des habitants de pouvoir disposer d'un tel service au regard de la complexité des dispositifs. Concrètement, le service se traduit par :

- Un accueil téléphonique du lundi au vendredi au 02.50.79.17.05 ;
- Un accueil physique sur rendez-vous ;
- Une visite à domicile par logement (projet avec gain énergétique > 35%) ;
- Un suivi personnalisé via un fichier unique.

Pour faciliter le parcours de rénovation des ménages, les conseillers s'adaptent à chaque demande et à l'état d'avancement du projet, de sa définition à la réalisation des travaux et au suivi de chantier.

Ce service d'accompagnement constitue un véritable service public de proximité pour les habitants du Cotentin. Il est ouvert à tous les habitants, sans conditions de ressources, pour la rénovation de leur logement. Sa mise en place permet également d'éviter le démarchage abusif et les arnaques.

Des aides de 500 à 5 000€ ciblées sur les « passoirs énergétiques »

Depuis le 1^{er} septembre, l'Agglomération du Cotentin propose

des aides financières pour soutenir la rénovation énergétique des logements. Celles-ci s'adressent aux propriétaires occupants et propriétaires bailleurs privés pour des logements privés de plus de 15 ans situés sur le territoire de l'Agglomération, occupés à titre de résidence principale et ayant une étiquette énergie F ou G.

Le soutien financier de l'Agglomération concerne en priorité les ménages disposant de faibles ressources et est adapté selon l'ambition du projet et donc l'importance de l'enveloppe travaux.

«Les aides de l'Agglomération peuvent se cumuler avec d'autres aides comme celles de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) ou Ma Prime Rénov'. Elles permettent de faire un effet levier pour inciter les propriétaires à réaliser des travaux plus ambitieux, voire dans certains cas une réhabilitation globale. L'accompagnement offert par le guichet unique doit justement permettre de définir les autres aides mobilisables pour ainsi simplifier le parcours de rénovation des ménages », souligne Martine GRUNEWALD.

Les aides se traduisent par trois niveaux d'intervention :

- Une aide « coup de pouce » de 500€ ;

Il s'agit d'une aide forfaitaire pour des travaux permettant l'atteinte de l'étiquette énergie E à minima et portant au moins sur 2 postes de travaux dont 1 poste isolation d'enveloppe, comme par exemple, l'isolation des combles et le changement du mode de chauffage par une pompe à chaleur (PAC) permettant un gain « coût-bénéfice » immédiat et une sortie de passoire énergétique.

- Une aide « amélioration énergétique » de 2 000€ ;

Il s'agit d'une aide forfaitaire pour des travaux permettant l'atteinte de l'étiquette E à minima avec un gain énergétique d'au moins 35%, comme par exemple, un bouquet de travaux avec l'isolation des combles, le remplacement des menuiseries et l'installation d'un poêle à bois.

- Une aide « rénovation globale » de 3 000€ ;

Il s'agit d'une aide forfaitaire pour des travaux permettant l'atteinte de l'étiquette C à minima avec un gain énergétique d'au moins 55%, comme par exemple une rénovation complète avec l'isolation des combles, l'isolation des murs, le remplacement des menuiseries, le changement du mode de chauffage par une pompe à chaleur (PAC) et la mise en place d'une ventilation mécanique contrôlée (VMC).

Cette aide est majorée de 2 000€ soit une aide de 5 000€ pour les ménages ayant des revenus inférieurs aux plafonds de ressources « modestes et très modestes » fixés annuellement et pour les propriétaires bailleurs conventionnés par l'ANAH.

Le recours au service d'accompagnement est obligatoire pour l'obtention d'une aide de

l'agglomération, quel que soit la nature du projet.

L'intervention de l'Agglomération s'appuie sur les exigences des aides nationales en vigueur MaPrimeRénov' / ANAH et vise la complémentarité des aides pour rechercher l'effet levier et ne pas complexifier davantage le parcours de rénovation des ménages.

Chaque aide de l'Agglomération peut se cumuler aux autres aides existantes pour réduire le reste à charge et ainsi rechercher l'effet levier : les aides ANAH, MaPrimeRénov', les autres subventions locales, etc. En revanche, les aides de l'Agglomération du Cotentin ne sont pas cumulables entre elles.

Focus sur le chantier de Mme COLLAS

Après acquisition de ce logement vacant, Mme Collas a été accompagnée par le CDHAT mandaté par le Département de la Manche afin d'obtenir des conseils et informations sur les aides mobilisables pour financer ses travaux de rénovations énergétiques.

Ce logement ancien de 115 m² dépourvu d'isolation et avec des fenêtres simple vitrage était considéré comme une passoire énergétique (étiquette G). Le projet de rénovation préconisé par le CDHAT était le suivant :

- Isolation du plafond perdu ;
- Isolation des rampants de toit ;
- Isolation des murs périphériques par l'intérieur ;
- Remplacement des menuiseries extérieures par des menuiseries isolantes.

Ces travaux doivent permettre un gain énergétique de 63% et de passer ce logement en étiquette D.

Pour ce projet, la propriétaire a été soutenue financièrement par l'Agglomération à hauteur de 2 000€ dans le cadre du dispositif Je Rénov' en Cotentin.

Elle a également pu bénéficier des aides de :

- L'Agence nationale de l'habitat (Anah) : 7 473 €
- L'Etat avec La Prime « Sortie de passoire » : 1 500 €
- Conseil Départemental: 500 €

Ainsi les subventions représentent 42% du montant global de ce chantier estimé à 27 063€ TTC.